

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE BEZANNES

Séance du 7 septembre 2020

L'an deux mille vingt le 7 septembre à 20h, le Conseil municipal de BEZANNES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle du conseil, sous la présidence du Maire, Monsieur Dominique POTAR

Etaient présents :

M. POTAR Dominique ; M. BOURQUARDEZ Joël ; Mme DEMESSENCE Marie-Annick ; M. CAPPE David ; Mme NOWACZKOSKI Marie-Catherine ; M. ACHTIOUI Samy ; ; Mme MUSCAT Isabelle ; Mme MILLOT Christine, M. LABBE Fabrice ; Mme DERIS Isabelle ; Mme DEVOLDER Catherine ; M. DENISON Pierre-Marie ; Mme LEFEVRE Élise, Mme BOUCAULT Brigitte ; M. PACE Gérard ; Mme TURMEL Christine ; M. MAUJEAN Patrick

Etaient représentés :

Mme BOULENGER Delphine qui a donné pouvoir à M. BOURQUARDEZ Joël
M. CATTIER Philippe qui a donné pouvoir à M. CAPPE David

Secrétaire de séance : Mme DEMESSENCE Marie-Annick

Membres en exercice	Membres Présents	Membres délibérants
19	17	19

**OBJET DE LA DELIBERATION :
COLLECTE DES DECHETS
MISE EN PLACE DES CONTENEURS ENTERRES
CONVENTION CADRE AVEC LES BAILLEURS
AVENANT**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral du 15 septembre 2016 modifié portant création de la Communauté Urbaine du Grand Reims,

Vu les délibérations n° 15-05-90 du 26/05/2015, n° CM-16-4-165 du 26 avril 2016, n° CM-17-06-271 du 30/06/2017, du 05/03/2019 et n° CM -19-09-449 du 09/09/2019 autorisant la signature d'une convention cadre avec Plurial Novilia (ex Effort Rémois), les promoteurs et le Grand Reims dans l'objectif d'implanter des conteneurs enterrés pour la gestion des déchets,

Considérant que les conventions portant, soit sur plusieurs opérations, soit sur un programme immobilier ont été signées, pour une durée de 10 ans, avec la Communauté Urbaine du Grand Reims et divers gestionnaires ou constructeurs, et sont arrivées à échéance en décembre 2019,

Considérant que ces conventions ont permis d'impulser une véritable dynamique ainsi que d'implanter 57 conteneurs enterrés hors verre sur le territoire municipal tout en démontrant l'intérêt de cette alternative de gestion des déchets, notamment dans la lutte contre l'incendie,

Considérant la nécessité de maintenir un cadre contractuel avec les gestionnaires pour une continuité du dispositif et ainsi de prolonger les durées des implantations et maintenance des mobiliers,

Vu l'état annexé des conventions cadre d'implantation de conteneurs enterrés,

Vu les projets d'avenant type et de convention cadre établis à cet effet,

Vu la notice explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré :

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
MARNE

N° 20-09-524
CM 07/09/2020
Rapporteur : M. BOURQUARDEZ

DECIDE

D'autoriser Monsieur le Maire à signer :

-les avenants aux conventions entre le Grand Reims et les gestionnaires permettant notamment d'intégrer la prolongation de la durée des études techniques préalables, de la pose et de la maintenance des mobiliers de deux ans,


-de nouvelles conventions jusqu'au 31 décembre 2021, qui permettent de fixer les conditions techniques et financières d'implantation de mobiliers de collecte enterrés avec tout gestionnaire d'immeuble ou promoteur en partenariat avec les communes membres.

Votes : Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Pour extrait certifié conforme
Le 8 septembre 2020



Le Maire,


Dominique POTAR